



**délibération :  
D\_2022\_2\_27**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 41

Votants : 53

**Objet : Convention  
relative à l'instruction  
des demandes  
d'autorisation  
d'urbanisme-Avenant  
n°1 à la convention  
avec la commune de  
Mousseaux-les-Bray**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 29 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Vimpeles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Date de convocation du : 23 Mars 2022

**Titulaires** : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur DE RYCKÉ Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame RIBAUT Marie-Pierre, Monsieur THIENARD Gérard

**Pouvoirs :**

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à CARRASCO Alain  
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain  
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre  
Madame LEMORE Christine a donné pouvoir à Monsieur CAMUSET Pascal  
Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice  
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier  
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia  
Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame VILLIERS Nadine  
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien  
Monsieur BERTRAND Luc a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger  
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Madame FLON Martine  
Monsieur PACHOT Joël a donné pouvoir à Monsieur CAPMARTY André

**Absent(s)** : Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur POULAIN Michel

**Excusé(s)** : Monsieur MIRVAULT Dominique, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LEMORE Christine, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FLAMEY Frands, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur BERTRAND Luc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-4-2 et suivants ;  
Vu cette disposition combinée avec l'article R423-15 du Code de l'urbanisme ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois ;  
Vu la délibération n°13-01-05-15 du Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois en date du 26 mai 2015 créant le service commun mutualisé d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, approuvant la convention régissant les principes de ce service entre chaque Commune souhaitant l'intégrer et autorisant le Président à signer la convention avec les communes ;  
Vu la délibération n°2015-34.22.06 du 22 juin 2015 autorisant le maire à adhérer au service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol pour les permis de construire et permis d'aménager

uniquement ;

Vu la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la commune de Mousseaux-les-Bray signée le 29 juin 2015 ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la commune de Mousseaux-les-Bray ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mousseaux-les-Bray n°2022-01-01 du 27 janvier 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention susvisée ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 mars 2022 ;

Considérant la demande de la Commune de Mousseaux-les-Bray d'étendre le champ d'application de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par le service commun mutualisé d'instruction de la Communauté de communes par rapport à ce qui était prévu dans la convention initiale et ainsi de couvrir les autorisations d'urbanisme suivantes par avenant n°1 (article 4) :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Permis de démolir,
- Déclarations préalables
- Certificat d'urbanisme opérationnel au sens de l'article L 410-1 b) du code de l'urbanisme

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la commune de Mousseaux-les-Bray conformément aux termes de l'avenant n°1 ci-joint.

**Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 29/03/2022, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 07/04/2022



Le président  
Roger DENORMANDIE

*h leu*